

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 décembre 2024 Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n° 63_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Céline GEORG, Alexandre BAUDET, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE, Christelle DEROBERT, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : PRIX DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux présenté lors de la séance du mois de novembre. Ce projet de renforcement de la canalisation unique des sources de la Chèvrerie et des Fontaines (diamètre 150mm) d'un montant de 322 300 € HT pourrait être lancé en 2025. Toutefois, pour financer ces travaux il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau de 0.16 €/m3. Mais cette augmentation ne tient pas compte des éventuelles subventions que ce projet pourrait obtenir.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de l'eau potable :

pour les particuliers : un tarif progressif, soit, jusqu'à 250 m3 : 1,41 € HT par m3 consommé puis 2,80 € HT par m3,

pour les bâtiments d'intérêt public : 1,41 € HT par m3 consommé (sans plafond)

pour les productions vivrières : 0,70 € HT par m3 consommé.

Il propose d'augmenter de 0.15 € le tarif aux particuliers et aux bâtiments d'intérêt public.

Après avoir délibéré et afin de réaliser les travaux de renforcement de la canalisation des sources de la Chèvrerie et des Fontaines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de consommation d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025 (soit sur la facture 2026) :

pour les particuliers : un tarif progressif, soit, jusqu'à 250 m3 : 1,56 € HT par m3 consommé puis 2,95 € HT par m3,

pour les bâtiments d'intérêt public : 1,56 € HT par m3 consommé (sans plafond)

pour les productions vivrières : 0,70 € HT par m3 consommé.

Et garder l'abonnement à 31 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

